

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Mies
RC 2-B-P (Rue du Village)
Etape 2

L'étape 1 arrive à sa fin avec une semaine d'avance, dès lors l'étape 2 de la réfection de la chaussée et des infrastructures sur la route cantonale N° 2-B-P en traversée de Mies peut démarrer. Le tronçon situé de l'intersection Rue du Village / Ch. de la Faverge à l'intersection Rue du Village / Rte de Veytay sera mis en sens unique direction Genève

Du vendredi 13 décembre 2024
au
vendredi 14 mars 2025

Sens Tannay – Mies : OSR 4.08 sens unique

Sens Mies – Tannay : OSR 2.02 sens interdit

Déviations par Mies (Route de la Gare) – Route Suisse (RC1-B-P) – Coppet – Commugny – Tannay Mies.

Les étapes suivantes se feront également en sens unique jusqu'en juin 2025

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Mies
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Mies, Tannay, Coppet, Commugny, Versoix
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Coppet
- ECA, Pully – SDIS
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal – MBC - TPN
- Manifestations – Transport spéciaux